

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 20

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 44-2024

Finances Locales – Subvention
complémentaire à la crèche Scoubidou –
Exercice 2024

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO,
C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO,
MJ. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES,
JC MALTHIE, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE,
I. CERE, JC. LAPASSE II. DUTKO.

Absents excusés

A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI
M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA

Pouvoirs

A. TAHRI à P. PLICQUE

S. PRADELLES à JP. CULOS

Mme Aurélie SECULA a été nommée secrétaire

Délibération n° 16

Monsieur le Maire précise que La crèche SCOUBIDOU clôture depuis quelques années son budget en étant déficitaire. Après plusieurs réunions des actions doivent être mises en place par l'association parentale pour tenter d'augmenter les recettes. De plus, une rencontre avec la CAF est également prévue pour discuter de la situation et des solutions envisagées.

En parallèle il est proposé au Conseil municipal d'attribuer un complément de subvention pour l'exercice 2024 d'un montant de 5 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de verser un complément de subvention à la crèche Scoubidou d'un montant de 5 000 € pour l'exercice 2024 ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

